

Montréal, le 4 janvier 2023

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

M<sup>e</sup> Simon Turmel  
Avocat  
Affaires juridiques  
Hydro-Québec  
75, boul. René-Lévesque Ouest, 4<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**OBJET : Demande d'approbation des critères d'évaluation des soumissions et de leur pondération pour les appels d'offres de 1300 MW d'énergie renouvelable (A/O 2022-01) et de 1000 MW d'énergie éolienne (A/O 2022-02) (Dossier R-4207-2022)**

---

Maître Turmel,

La Régie de l'énergie (la Régie) a pris connaissance de votre correspondance du 23 décembre 2022 (pièce [B-0028](#)) déposée dans le dossier mentionné en objet. Elle tient à préciser que sa demande porte sur les correspondances déposées par le RTIEÉ et le RNCREQ respectivement les 19 et 21 décembre 2022 et non sur leurs mémoires (pièces [C-RTIEÉ-0009](#) et [C-RNCREQ-0015](#)).

Compte tenu des motifs invoqués, la Régie vous accorde un délai additionnel pour commenter les demandes formulées dans ces correspondances soit **jusqu'au 13 janvier 2023 à 12h**.

Veuillez agréer, Maître Turmel, l'expression de nos sentiments distingués.

**(S) Natalia Lis**

*Natalia Lis pour*  
Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

NL/nl